



Compte-rendu de la réunion exceptionnelle du conseil d'administration

le mardi 15 mars 2015 au cinéma Le Gergovie de Cournon

Présents :

Christophe Jeanpetit (circuit Ciné Parc 63), Martine Bellanger (cinéma Le Gergovie à Cournon), Janick Cordier (cinéma La Viouze aux Ancizes), Philippe Dousse (cinéma le Pré Bourges à Mauriac), Alain Déléage (cinéma du Chambon sur Lignon), Xavier Gourdet (cinéma Le Chardon à Gannat), Viviane Paris (cinéma Delta à Saint-Flour)

Excusés : Jean-Paul Preynat (circuit Cinélux), Richard Morier (cinéma le Rio à Clermont-Ferrand)

Y assistait Fabienne Weidmann (coordinatrice Plein Champ)

Un nouvel adhérent

Le circuit de Saint Pourçain (03) vient de fonctionner à nouveau avec un autre point de diffusion à Chantelle. Le programmateur est Christian Desmousseaux qui se charge également des cinémas de Dompierre et en Bourbonnais de la salle de Bourbon Lancy.

Suite à la suppression de l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (CDPP), quelques suggestions et réflexions sur nos financeurs :

CDPP : Il faudrait prendre un rendez-vous avec la nouvelle élue madame Dominique BRIAT pour le budget de l'année prochaine. Il faut se répartir le travail entre administrateurs pour faire remonter les infos. Christophe et Martine sont d'accord pour assurer ce rendez-vous.

DRAC : rencontrer Nicolas Douez, conseiller cinéma avant l'été. Martine et Alain se proposent d'assurer ce rendez-vous. Il faudra montrer que Plein Champ est dissemblable du Rio car pour N. Douez, la frontière est fine entre les deux structures.

Conseil Département Haute Loire : Alain & Jean-Paul iront rencontrer l'élue.

Conseil Départemental du Cantal : Philippe a repris contact avec le Directeur culturel du CD du Cantal mais les financements semblent taris. On lui a proposé de demander une DALD.

Région Auvergne-Rhône Alpes : Il faut aller voir la nouvelle élue à la Grande Région Verney-Caron, sans doute avec Stéphanie Thomas, conseiller cinéma ou Ginette Chaucheprat, directrice du service culture. Philippe & Viviane se proposent d'assurer ce rendez-vous.

Convention CNC Région 2017-2019

Le CNC a débuté une réflexion afin de préparer le cadre conventionnel proposé aux Régions à partir de 2017.

Il a donc fait un appel aux organismes et professionnels du Cinéma (syndicat, AFCAE, associations régionales, etc.) pour contribuer à l'action territoriale future en menant une réflexion sur 5 axes de travail proposés :

- 1 - Emergence et diversité de la création
- 2 - La diffusion au sens large : Exploitation, diffusion culturelle, patrimoine
- 3 - L'éducation à l'image et citoyenneté
- 4 - Le développement de la filière et des communautés de professionnelles
- 5 - Les modalités de coopération (cadre de la convention et coopération interrégionale)

Plein Champ est directement concerné par cette convention qui inscrit l'action de l'association dans le budget de la DRAC et de la Région. Ces deux collectivités contribuent à environ 95 % du budget de Plein Champ. Il est donc essentiel que Plein Champ s'exprime, se valorise et défende ainsi le réseau de cinémas de proximité.

Les contributions sont à renvoyer avant le 25 mars au CNC.

Fabienne propose les contributions suivantes qui seront ensuite adressées au SLEC, l'AFCAE et au CNC. Le CA valide les 7 axes de travail et attend le détail de ces contributions rédigées par Fabienne, pour les relire et les valider avant le 24 mars :

1 - Soutien aux cinémas de proximités, ruraux ou zones urbaines défavorisées pour un renforcement de la diversité de l'offre, un maillage culturel du territoire, face à la concentration et au développement des multiplexes qui s'installent même dans les villes moyennes. Face à l'évolution des attentes du public et à d'autres formes de diffusions audiovisuelles, redonner au cinéma sa vraie identité en tant que lieu idéal de découverte des œuvres, ouvert à tous. Dans les CDAC, demander un renforcement de l'avis de la DRAC, avis sur l'aménagement culturel.

2 – Renforcement des réseaux comme Plein Champ, qui permettent une mutualisation entre salles pour les animations et différentes actions d'échanges de pratiques entre salles, entre salles et festivals. Maintenir et renforcer le lien entre Plein Champ et le Festival du Court Métrage notamment en nous donnant plus de moyens car certains actions qui fonctionnent ne sont pas développées voire régressent par manque de moyens : programme coup de cœur.

3 - Maintenir les 4 associations sur Rhône Alpes-Auvergne car elles ont chacune une mission de proximité. Pourquoi ne pas mutualiser en permettant à toutes de profiter de ce qu'une fait de mieux ?

Plein Champ fait des avants programmes « le film coup de cœur des exploitants » pour promouvoir un film Art et Essai, Les p'tits Mordus de cinémas, programmation à l'année pour les tout petits (actions menacées par des baisses de subvention).

4 – Citoyenneté : Plein Champ organise avec les salles des rencontres et débats dans les cinémas à travers « Un Printemps pour le documentaire ! » sur différentes questions de société. Mais la baisse de subvention nous oblige à limiter les animations. Renforcer le soutien à Plein Champ qui n'a qu'un salarié. Intégrer plus facilement des services civiques dans les cinémas.

5 – Education à l'image à valoriser.

6 – Aide à la diffusion de films tournés en Auvergne car elle n'existe pas encore. C'est Plein Champ qui, avec les productions et la plus ou moins bonne volonté des distributeurs, organise les programmations et tournées de réalisateurs dans les salles. Il faut une aide au long métrage en Auvergne qui n'existe plus faute de budget conséquent.

7 – formation aux exploitants : face à l'évolution du métier d'exploitant dans les salles, les exploitants sont demandeurs de formations : accueil, gestion d'animations, débats, animation jeune public, outils de communication, formation technique, etc. Actuellement Plein Champ a seulement les moyens de faire des rencontres entre professionnels sous forme d'échanges de bonnes pratiques. Les statuts dans l'exploitation étant variés (privé, salarié privé ou public, bénévoles) la prise en charge des formations est complexe.

Partenariat et aides à l'animation

Validation du cadre d'attribution des aides à l'animation (voir document ci-joint) au regard du nouveau budget prévisionnel.

- Partenariat (sans aide financière mais 8h de préparation) avec l'ARDOC et la CAMIEG sur MARS BLEU avec des soirées sur le thème du cancer avec trois cinémas : le 8 mars au Pré Bourges à Mauriac, le 15 mars au Monaco à Thiers, le 22 mars au Modern à Issoire. Ce sont les organisateurs qui ont choisi les salles.

- Partenariat Animation (sans aide financière) sur des projections débat avec Stéphane Gonzalez, professeur de langue des signes et protagoniste du film J'AVANCERAI VERS TOI AVEC LES YEUX D'UN SOURD le 25 mars au cinéma Lux à Riom. Interprétation français/LSF assurée par diXit Interprétation

Fabienne Jacquy. La projection à Saint-Flour le 31 mars se fera sans animation, car l'interprète demande une rétribution qui ne peut pas être prise en charge par la salle. Plein Champ reste sur le principe de ne pas rétribuer les intervenants.

- Partenariats Animations sur une projection débat avec la réalisatrice du documentaire LES GRANDS HOMMES, tourné à Clermont-Fd sur le thème de la lutte, avec le soutien de l'ex-région Auvergne, le 9/03 au cinéma de Saint-Flour. Il est décidé que Plein Champ prenne en charge les déplacements de la réalisatrice à hauteur de 85 € (déplacement en voiture aller-retour Clermont-Saint-Flour). La salle prend en charge le repas. (il est entendu qu'après cette animation, la nouvelle règle d'attribution des aides s'appliquera, c'est à dire qu'il faudra deux cinémas adhérents participants à une animation pour que Plein Champ soit partenaire.)

- Partenariats Animations dans le cadre de UN PRINTEMPS POUR LE DOCUMENTAIRE sur des projections débats avec Jérôme Ségur, réalisateur du documentaire LA GUEULE DU LOUP, le 20/03 au Puy en Velay, le 21/03 Monistrol Sur Loire, le 22/03 aux Ancizes, 23/03 au Rio de Clermont, le 24/03 à Saint-Flour. Il est décidé que Plein Champ prenne en charge les déplacements en train sans que cela excède 150 € par salle. Les salles prendront en charge les trajets jusqu'à la gare, l'hébergement et les repas.

Partenariats Animations sur des projections débats avec le journaliste Baptiste Lefevre de Fakir sur le documentaire MERCI PATRON, le 12/04 Mauriac, 13/04 Les Ancizes, 14/04 Gannat, 15/04 Le Chambon, 16/04 Yssingeaux. Il est décidé que Plein Champ prenne en charge les déplacements sans que cela excède 150 € par salle. Les salles prendront en charge l'hébergement et les repas.

Formation Indesign

On peut parler plutôt d'échanges de bonnes pratiques. C'est l'exploitante Janick Cordier qui sera la formatrice sur ce logiciel de PAO qu'elle connaît bien. Journée gratuite pour Plein champ et les adhérents. La forme sera surtout pratique avec la réalisation de documents, affichettes, programmes, etc. Formation prévue

une journée, le 21 juin dans les locaux de Plein Champ.

La prochaine réunion du CA est fixée au mardi 26 avril, l'assemblée Générale au 3 mai.

Fin de la réunion 12 h, car elle est suivie à 13H30 d'une présentation du dossier d'avances remboursables de CINENUM.

Compte-rendu rédigé par Christophe Jeanpetit et complété par Fabienne Weidmann

Partenariat Animations

Cadre du soutien financier Plein Champ

Quelles animations ?

Plein Champ peut apporter son soutien financier aux tournées de réalisateurs, intervenants, animateurs, ciné-concerts ou toutes animations que le conseil d'administration juge remarquables et intéressantes en lien avec la projection d'une œuvre cinématographique.

Ces animations doivent se dérouler dans une salle de cinéma adhérente. Les animations retenues peuvent être proposées soit par Plein Champ ou par un adhérent, Le but est de créer un événement autour de la projection et de permettre un approfondissement de l'œuvre.

Conditions d'attribution de l'aide

La salle de cinéma qui bénéficie d'une aide à l'animation doit être adhérente à Plein Champ et à jour de sa cotisation.

Fidèle à sa mission de mutualisation de ses actions et moyens, Plein Champ apporte son soutien uniquement à des animations se déroulant dans deux cinémas adhérents ou plus.

Lorsque l'intervenant vient de loin, il est souhaitable d'organiser les événements à des dates consécutives, afin de limiter les frais.

C'est le Conseil d'Administration qui décide ou non de soutenir une série d'animations. L'aide ne peut dépasser 150€ par animation et par salle.

Le CA rend son avis suite à une demande et à partir de supports à la décision, comme un tableau des animations déjà réalisées, le budget alloué et un bilan des sommes disponibles pour les animations.

Une convention peut être établie entre Plein Champ et l'adhérent qui valorisera ce partenariat dans sa communication.